

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal

Enregistré à la Préfecture

11 JUIL. 2022

DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 05 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 JUIN 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIÈRE-MARIETTE, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

Excusés représentés:

Mme HALIPRÉ (pouvoir à M. MORIN), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme JOLY (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), Mme HAMZA (pouvoir à Mme GENOVESI), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 131 - Dénomination du parc public Le Parc du Cardinal et de ses voies internes.

Le Maire rappelle qu'un nouveau parc public a été créé sur l'ancien site de l'entreprise NOVARTIS entre la rue Masséna, la Place Richelieu, le Boulevard de Richelieu, la rue de Gènes, la rue Eugène Labiche, la rue d'Essling. Des voies et chemins internes à ce parc public ont été créés.

Il propose en conséquence de dénommer le futur parc public, ainsi que ses voies internes, selon le plan joint à la présente délibération, en retenant les noms suivants :

- Parc du Cardinal : le parc du Cardinal est nommé en référence au Cardinal de Richelieu qui en fut le propriétaire entre 1633 et 1642. Ce domaine est resté dans sa famille jusqu'au XVIIIème puis a été acquis par Masséna en 1800. Lorsque les héritiers du Maréchal s'en séparent quelques dizaines d'années plus tard, la propriété est démantelée puis lotie. Le vaste lot situé au nord appartiendra notamment à Jean Coquelin qui y bâtira une maison de plaisance ouverte sur un parc paysager. Ce « manoir » sera remplacé à la fin des années 1960 par le siège de la société Sandoz devenue ensuite Novartis. Là encore, les architectes prendront soin de préserver les jardins. Après le départ de cette société, les bâtiments sont démolis.

Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou via <https://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa notification.

Le nouveau projet qui comprend la création de logements et d'activités s'organise autour d'un emplacement réservé de parc public. Cet espace vert s'étend sur une superficie de 2,6 ha. Il a pour objectifs de créer un lieu ouvert sur la ville qui respecte le caractère patrimonial et naturel du site et dont pourront bénéficier les Rueillois.

- Sente Jean de Moisset : tailleur d'Henri IV, créateur des jardins de Rueil au début du XVIIe
- Allée de la Duchesse d'Aiguillon : Nièce de Richelieu, héritière du domaine qui a su en conserver l'intégrité.
- Sente Anne d'Autriche : Reine de France. Epouse de Louis XIII. Habituee de Rueil, elle s'y réfugie pendant la Fronde.
- Allée Marie de Médicis : Reine de France, épouse d'Henri IV, mère de Louis XIII et elle a eu Richelieu comme ministre.
- Allée de l'Orangerie : une orangerie était située à l'angle de la rue de Gênes et du boulevard Richelieu.
- L'Octogone des Paons : Cette placette prend le nom de sa forme en référence aux dessins utilisés dans les jardins classiques. Elle sert d'écrin au Vase aux Paons du sculpteur animalier du XIXe siècle Auguste Nicolas Cain.
- Pont et Sente Jean Coquelin : Homme de théâtre. Propriétaire du « Manoir Richelieu ».
- Allée des Trois Mousquetaires : un épisode de la célèbre trilogie de romans d'Alexandre Dumas se situe dans l'orangerie de Rueil-Malmaison.
- Sente Charlotte Perriand : architecte et designer ayant participé à l'aménagement des bâtiments de la société Sandoz.
- Allée de la Digue : la digue qui retient les eaux formant l'étang est l'un des seuls vestiges du domaine du XVIIe siècle.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 27 juin 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 28 juin 2022 ;

APPROUVE les dénominations suivantes, conformément au plan annexé la présente délibération :

- Parc du Cardinal
- Sente Jean de Moisset
- Allée Marie de Médicis
- Allée de la Digue
- Allée de la Duchesse d'Aiguillon
- Allée de l'Orangerie
- L'Octogone des Paons
- Pont et Sente Jean Coquelin
- sente Charlotte Perriand
- Allée des Trois Mousquetaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

 **Patrick OLLIER**
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le **11 JUIL. 2022**